

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 août 2020** à **19h00**

*N° délibération*  
**D2020-06-02**

*Date de convocation*  
**24 août 2020**

*Date d'affichage*  
**24 août 2020**

*Nombre de conseillers*

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
<b>15</b>	<b>12</b>	<b>3</b>		<b>15</b>

*Etaient présents*

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	M. PEREZ Thomas
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	Mme KRÄWER Alice
Mme PIQUEMAL Anne	Mme WAGNER Mirèse	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PECYNA Carole	
M. POINSIGNON Gilles	M. BOULANGE Philippe	

*Etaient absents excusés*

M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
M. GIRARD Guy	Pouvoir à M. BOULANGE Philippe
M. MARTIN Michel	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Adhésion groupement de commandes pour l'achat d'électricité**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1414-3-II ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** le convention du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique (MATEC) pour créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

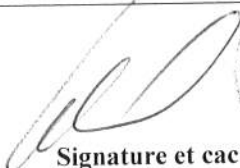

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du Département de la Moselle et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Silly-sur-Nied au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants ;

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 août 2020  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
  
Signature et cachet